

Programme du Service de l'éducation

Automne 2020 à février 2021



Version mise à jour le 3 décembre 2020

Rejoindre le Service de l'éducation d'Unifor

Service de l'éducation d'Unifor-Québec :	educationquebec@unifor.org 514 850-2550 1 800 361-0483, poste 2550
Laurent Lévesque, responsable du Service de l'éducation :	laurent.levesque@unifor.org 514 850-2532 1 800 361-0483, poste 2532

Calendriers par lieux de formation

EN LIGNE > sur la plateforme de visioconférence ZOOM

[Organiser des assemblées syndicales sur Zoom](#) (2 heures) – 8 décembre de 10 h à 12 h
[Organiser des assemblées syndicales sur Zoom](#) (2 heures) – 8 décembre de 17 h à 19 h

[Déléguée et délégué 1: Notions de base*](#) (3 jours) – 25 au 27 janvier

[Organiser des assemblées syndicales sur Zoom](#) (2 heures) – 13 janvier de 10 h à 12 h
[Organiser des assemblées syndicales sur Zoom](#) (2 heures) – 13 janvier de 17 h à 19 h

LONGUEUIL > Unifor 510 – 601, rue Adoncour, Longueuil

[Déléguée et délégué 1: Notions de base*](#) (3 jours) – 9 au 11 décembre

[Négociation collective*](#) (3 jours) – 11 au 13 janvier

[Négociation collective*](#) (3 jours) – 27 au 29 janvier

MONTRÉAL > Centre Sheraton – 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal

[Déléguée et délégué 2 : Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage*](#) (3 jours) – 14 au 16 décembre

[Intervenante auprès des femmes*](#) (3 jours) – 20 au 22 janvier

[Taking care of your retirement](#) (2 jours) – 30 et 31 janvier (fin de semaine)

[La mobilisation en contexte de négociation](#) (2 jours) – 1^{er} et 2 février

Calendriers par lieux de formation (suite)

SAINTE-THÉRÈSE > Unifor 728 - 49, rue Saint-Lambert, Sainte-Thérèse

Introduction à la santé-sécurité du travail - juridiction provinciale^{**} (3 jours) - 7 au 9 décembre

TROIS-RIVIÈRES > Hôtel Delta - 1620, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières

Déléguée et délégué 1: Notions de base^{*} (3 jours) - 9 au 11 décembre

VALLEYFIELD > Unifor 700 - 394, rue Dufferin, Valleyfield

Déléguée et délégué 1: Notions de base^{*} (3 jours) - 3 au 5 février

Comment ça marche?

Les formations débutent à 8 h 30 et se terminent à 16 h 30 tous les jours.

Pour vous inscrire à un cours, communiquez avec la personne responsable à l'éducation de votre section locale.

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, la personne responsable à l'éducation de la section locale doit envoyer ses demandes d'inscription par courriel à educationquebec@unifor.org. Elle devra fournir le nom, l'adresse courriel, le **numéro de la section locale** ainsi que le **nom de l'unité** pour chaque membre.

FOURNIR L'ADRESSE COURRIEL DES MEMBRES LORS DE L'INSCRIPTION EST **OBLIGATOIRE** AFIN QUE NOUS SOYONS EN MESURE DE RESPECTER LES NORMES SANITAIRES.

Le Service de l'éducation d'Unifor-Québec utilisera l'adresse courriel du membre pour lui faire parvenir un rappel de son inscription. Dans ce courriel de rappel, le membre recevra également la version la plus à jour des mesures sanitaires en vigueur pour la formation. L'adresse courriel sera également utilisée afin de contacter le membre si une exposition potentielle à la COVID-19 survenait lors de la formation.

TOUTES NOS FORMATIONS RESPECTENT LES MESURES SANITAIRES ÉDICTÉES PAR LES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE.

Si une formation doit être annulée par le Service de l'éducation, nous en aviserais par courriel les personnes responsables de l'éducation des sections locales ayant inscrit des membres, ainsi que les membres inscrits.

Cours subventionnés

Afin de faciliter l'accès à la formation syndicale, certains cours sont subventionnés.

(*) **Les formations de trois jours** qui ne sont pas des formations en santé-sécurité sont subventionnées à 50 % par Unifor. Ces cours sont marqués d'une étoile dans le calendrier.

Pour ces formations, Unifor rembourse 50 % des dépenses de la section locale, c'est-à-dire, 50 % des salaires perdus, des avantages sociaux si ceux-ci sont facturés par l'employeur, des allocations quotidiennes (per diem), des frais de déplacement et des frais d'hébergement s'ils ont été préalablement autorisés.

Pour demander un remboursement, il faut remplir, dans les deux mois suivant la formation, le formulaire de remboursement des dépenses de la section locale. Vous le trouverez en ligne, sur le site Internet d'Unifor-Québec au <https://www.uniforquebec.org/fr/formulaireremboursement50-50>. Les barèmes de ces remboursements sont indiqués au formulaire.

(**) **Les formations en santé-sécurité** sont subventionnées par le Fonds en santé-sécurité de la FTQ. Ces cours sont marqués de deux étoiles dans le calendrier. La subvention applicable est de 100% du salaire perdu pour la journée de formation, en fonction du taux horaire régulier du membre. Cette subvention est disponible **jusqu'à épuisement des fonds**. Les formulaires pour ces remboursements sont distribués, remplis et rassemblés au cours de la formation, par les animatrices et les animateurs.

(***) **La formation Évaluer les forces et faiblesses de mon entreprise** est subventionnée par le Fonds de solidarité FTQ. La subvention est de 75% du salaire des participantes et participants, y incluant les avantages sociaux si ceux-ci sont facturés par l'employeur. Aucun temps supplémentaire ne peut être facturé. De plus, le Fonds subventionne 100% des frais de déplacement, d'allocation de repas et d'hébergement selon les barèmes d'Unifor. Un formulaire sera rempli par les participantes et participants sur place. Unifor procèdera au versement des sommes directement aux sections locales et facturera ensuite le Fonds de solidarité.